



REGLEMENT PARTICULIER 4^e EcoTOURNOI PROMOBAD DOUBLE DAME DE LOGNES (3 Mars 2024)

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC)

- Art. 1 -** Le tournoi est Promobad et est autorisé sous le n° de dossier 2300342 ;
- Art. 2 -** Le tournoi se déroulera selon les règles et codes de la FFBaD, les règlements particuliers de la LIFB et le règlement ci-après ;
- Art. 3 -** Toutes participantes doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le **samedi 2 mars 2024** ;
- Art. 4 -** Le tournoi est ouvert à toute licenciée FFBaD autorisée à jouer en catégorie Sénior (Joueuse Minime à Vétéran), licenciée en Seine-et-Marne ou département limitrophe ;
- Art. 5 -** Les CPPH pris en compte pour le tirage au sort sont ceux du jeudi 22 février 2024 ;
- Art. 6 -** Seul le tableau de Double Dame est ouvert. Il se jouera en poules puis en matchs de classement entre les poules.
- Art. 7 -** Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas de désistements de dernières minutes ;
- Art. 8 -** Les inscriptions sont gratuites et à faire via badnet, ebad ou par mail à tournoi.lognes@gmail.com au plus tard le lundi 26 février 2024. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser certaines inscriptions sur avis motivé ;
- Art. 9 -** Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueuses, de façon équitable. Le volant plume officiel est le FORZA S-5000 ;
- Art. 10 -** Les participantes devront se faire pointer à leur arrivée ;
- Art. 11 -** Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes ;
- Art. 12 -** Les matches se joueront en deux sets gagnants de 15 points et en auto-arbitrage. Le comité d'organisation se réserve la possibilité de faire évoluer ce point ;
- Art. 13 -** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions, ou qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique ou psychique de l'athlète sont prohibés.
- Art. 14 -** Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match ;
- Art. 15 -** Tout joueur en arrêt pour des raisons médicales ne peut pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt ;
- Art. 16 -** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi. Les mineurs restent sous l'entière responsabilité de son représentant légal. Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou accident impliquant un mineur.
- Art. 17 -** Les participants autorisent Lognes Badminton à prendre des photos et vidéos dans le cadre du tournoi, et à les utiliser et diffuser sur tous supports de communication quels qu'ils soient, pour la promotion du badminton, de Lognes Badminton et du tournoi. Tout participant s'y opposant doit se faire connaître auprès de la table de marque dès son arrivée.
- Art. 18 -** Toute participation au tournoi implique l'adoption intégrale du présent règlement.